

ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

DEPARTEMENT DE LA LOZERE COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice: 34 Présents: 25 Votants: 30

D23.011

Séance du 2 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents: VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

<u>Absents</u>: RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR: 30 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

<u>D23.011</u>: AVENANTS N°1 LOT 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE ET LOT 16 PAROIS ISOTHERMES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DE L'ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les travaux relatifs à la construction de l'extension de l'Atelier relais Blanchisserie et présente des avenants qu'il convient de régulariser.

- Lot 2 : Démolition - Gros Œuvre - MARTINAZZO BTP Avenant 1 : 25 344,58 € H.T.

Les travaux en plus concernent la réalisation de la mise à jour des quais, la mise à jour des réseaux et l'élargissement des semelles

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Berger Levrault

ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Montant initial : $263\ 321,94\ \in H.T.$ Montant en - : $\in H.T.$ Montant en + : $25\ 344,58\ \in H.T.$ Nouveau montant du marché : $288\ 666,52\ \in H.T.$

- Lot 16: Parois isothermes - SOPROMECO

Avenant 1: -77 949,43 € H.T.

Suite à la révision complète des travaux consécutive à la reprise du projet

Montant initial: 124 675,43 € H.T.

Montant en - : -77 949,43 € H.T.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces avenants.

Ceci exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les précédentes délibérations,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants N°1 tels que présentés ci-dessus.

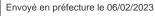
AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 6 février 2023, Le Président,

Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, Quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL



Reçu en préfecture le 06/02/2023





ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE



COURRIER
ARRIVÉ LE

2 3 JAN. 2023

CC AUBRAC LOT CAUSSES TARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE

Mende, le 19 janvier 2023

<u>Objet</u>: Construction – extension d'un Atelier Relais Blanchisserie au Massegros

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

TITRE	NB	OBSERVATIONS
Avenant n° 1 MARTINAZZO	1 ex	Pour signature et retour d'une <u>copie par</u> <u>mail</u> pour information

Vous en souhaitant bonne réception, Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Michel TEISSIER

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE AU MASSEGROS

LOT N° 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn		
Représentant légal du Maître de l'ouvrage	Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn		
	AVENANT N°1		
Titulaire du marché	MARTINAZZO BTP		
Lot N°	2 Démolition gros œuvre		
Délai d'exécution	6 mois TCE		
Montant initial	263 321.94 € HT		
Montant rectifié selon les précédents	s avenants : /		
N° Avenant : 1			
Sans incidence sur le montant d	du marché X		
Avec incidence sur le montant (du marché		
Montant en -	€HT		
Montant en +	25 344.58 € HT		
Nouveau montant du marché, compt	e tenu de cet avenant 288 666.52 € HT		

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Article 1: Prix

Le présent avenant n°1 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :

Travaux en moins (selon devis ci-joint)

€HT

Travaux en plus (selon devis ci-joint)

25 344.58 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

Prix:

Les travaux compte tenu du présent avenant n°1, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	263 321.94 €	25 344.58 €	288 666.52 €
T.V.A. 20 %	52 664.39 €	5 068.92 €	57 733.31 €
Montant T.T.C.	315 986.33 €	30 413.50 €	346 399.83 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

Montant sous traité

Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

Article 2 : Divers

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°1 lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Mende, le 18 janvier 2023

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage

Le Président

3 feirie

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSIS TARN
16, Quartier de Trémoule

48500 LA CANOURGUE Nº SIRET 200 069 268 00197 Le Présid

Jean-Claude SALET

L'entrepreneur,

(mention manuscrite : Lu et Approuvé)

du et approuvé

RTINAZZO BTP

tu chapitre 48000 MENDE

SIRET 3 174872100030 TEL: 04 66 65 02 45

ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE



MARTINAZZO BTP

26, route du Chapitre 48000 MENDE

Tél: 04 66 65 02 45 - Fax: 04 66 49 31 39

D	F١	/	I S	Ν°	RF2	201	1	59
_	_ \	₩ 1			1314			-

MENDE, le 12 décembre 2022

Référence Client 1146

Comm comm Aubrac Lot Causses Tarn

16 quartier de Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Objet du devis

CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE AU MASSEGROS

Maîtrise d'oeuvre : BONNET TEISSIER - Architectes D.P.L.G

Bureau d'études : IB2M

Devis des travaux supplémentaires n°01 suite au plan coffrage du 09/11/2022

Réf.	Désignation		Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	LOT N°02 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES N°01					
1.1	MISE A JOUR DES QUAIS					
1.1.1	Démolitions des murs + fondations		Ens	1,000	3 183,64	3 183,64
1.1.2	Démolition relevé béton armé		ML	11,000	34,56	380,16
1.1.3	Longrines béton armé 20x102ht		М3	0,792	1 760,25	1 394,12
1.1.4	Dallage BA ép 20cm		M2	15,000	207,56	3 113,40
		TOTAL 1.1				8 071,32
1.2	MISE A JOUR DES RESEAUX					
1.2.1	Sciages + Caniveau Inox		ML	25,000	624,42	15 610,50
		TOTAL 1.2			:	15 610,50
1.3	ELARGISSEMENT SEMELLES					
1.3.1	Brochage et élargissement des semelles		Uni	4,000	415,69	1 662,76
		TOTAL 1.3			•	1 662,76
		TOTAL 1				25 344,58

Envoyé en préfecture le 06/02/2023 Reçu en préfecture le 06/02/2023 Publié le 06/02/2023 ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Total H.T.	25 344,58
Total T.V.A. 20,00 %	5 068,92
Net à payer (Euros)	30 413,50

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix. Règlement à réception de facture.

Assurance responsabilité civile & décennale chez SMA COURTAGE - couverture France entière. Siège social : 26, route du Chapitre - 48000 MENDE.

Le Directeur, Antoine VERNHET

Réglement à réception de facture, Le client : "Bon pour Accord/

Date et signature

le 3/2/2023

Communauté de Communes AUBRAC LOT CAVSSES TARN 16, Quartier de Témoulis 48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL

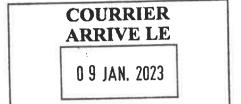


Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE



CC AUBRAC LOT CAUSSES TARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE

Mende, le 04 janvier 2023

<u>Objet</u>: Construction – extension d'un Atelier Relais Blanchisserie au Massegros COURRIER 222 - CO O 9 JAN. 2023

CC AUBRAC LOT CAUSSES TARN

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

TITRE	NB	OBSERVATIONS
Avenant n° 1 SOPROMECO	1 ex	Pour signature et retour d'une <u>copie par</u> <u>mail</u> pour information

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Michel TEISSIER

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

CCAUBRACIOT CAUSSES TARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE AU MASSEGROS

LOT N° 16 PAROIS ISOTHERMES

Maître d'ouvrage:

Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Représentant légal du Maître

de l'ouvrage

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses

Tarn

AVENANT N°1

Titulaire du marché

SOPROMECO

Lot N°

16 Parois isothermes

Délai d'exécution

6 mois TCE

Montant initial 124 675.43 € HT

Montant rectifié selon les précédents avenants :

N° Avenant: 1

Sans incidence sur le montant du marché

Х

Avec incidence sur le montant du marché

Montant en -

- 124 675.43 € HT

Montant en +

46 726.00 € HT

Nouveau montant du marché, compte tenu de cet avenant

46 726.00 € HT

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Article 1: Prix

Le présent avenant n°1 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :

Travaux en moins (selon devis ci-joint)

- 124 675.43 € HT

Travaux en plus (selon devis ci-joint)

46 726.00 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

Prix:

Les travaux compte tenu du présent avenant n°1, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	124 675.43 €	- 77 949.43 €	46 726.00 €
T.V.A. 20 %	24 935.09 €	- 15 589.89 €	9 345.20 €
Montant T.T.C.	149 610.52 €	- 93 539.32 €	56 071.20 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

Montant sous traité

Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

Article 2 : Divers

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°1 lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Mende, le 22 décembre 2022

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage

Le Président

2023

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16 Cuartier de Trémoulis

16, Quartier de Trémoulis 48500 LACANOURGUE

Le President

Jean-Claude SALEIL

L'entrepreneur,

(mention manuscrite : Lu et Approuvé)

SO BBO ME C

50 PRO ME.CO

03800 YICHY Tel. 04 70 58 85 00 / ak 04 70 98 06 46

BC 0 27 378 33

Recu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Devis n°: 10963/2105

AFFAIRE: IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Désignation

U

Quantité

P.U.

Total

Var/Opt

MOINS VALUE MARCHE INITIAL

Moins value marché initial suite reprise et révision complète des travaux

Ens

1.000

-124 675.43 -124 675.43 €

PLUS VALUE NOUVELLE PRESTATION

1 - TRAVAUX PREPARATOIRES

Montage des panneaux

Notre prestation comprend fourniture, pose et finitions suivantes : (nota: le Métré est réalisé vide pour plein)

- * Profil U de sol servant de rail de guidage de la cloison. Ce profil est chevillé au sol et étanché par un double cordon de mastic butyl.
- * Finitions pied de panneaux par plinthes PVC ht 80mm avec gorges arrondies fixées mécaniquement aux panneaux par vis autoforeuses et sont cachées derrière un capotage intégré à la plinthe. Une étanchéité est réalisée au montage dessous et derrière les profils, au niveau du sol et par collage des lèvres souples sur le panneau.
- * Les angles rentrants sont traités par des congés d'angles arrondis en PVC.
- * Les angles sortants sont traités par des comières en tôle laquée de même nature que les parements de panneaux.
- * Tous les raccordements de panneaux, angles rentrants et sortants, huisseries de portes, etc... sont traités par une injection en mousse de polyuréthane.
- * Tous les emboitements de panneaux sont traités par mastic silicone.

Notre offre comprend une réalisation durant des horaires de travail normaux, hors week end et hors heures de nuit.

Nota: Notre prestations est conforme aux avis techniques en vigueur. La mise en oeuvre dans les zones de sismicité de 2 à 5 doit faire l'objet d'une étude spécifique.

0.000

Installation de chantier conforme au CCAP et PGC Frais de transport, mise à disposition des matériaux sur site

U

1,000

2 539,80

2 539,80 €

Approvisionnement prévu en plusieures phases

Etudes et plans de réservations Compris dans nos prix

Dossier d'ouvrages exécutés Compris dans nos prix

2 - PAROIS ISOTHERMES

Recu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Devis nº: 10963/2105

AFFAIRE : IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Var/Opt P.U. Total Quantité Désignation

Panneaux 120mm

Doublages

Panneaux isothermes ép. 120mm

Ame:

* Isolant mousse de polyisocyanurate

* Densité 40 Kg/m3

Emboitement:

* Tenon-mortaise

Classement au feu :

89.43 26 024.13 € 291.000 M2 * B,S1,d0

Parement 1 face tôle galvanisée lisses Ep. 63/100° laquée PET 55µ

Parement 1 face tôle galvanisée nervurée Ep. 50/100°

Cloisons réhausse cloison chaufferie

de + 280cm jusque sous bac de couverture

Panneaux isothermes ép. 100mm

Ame:

* Isolant mousse de polyisocyanurate

* Densité 40 Kg/m3

Emboitement:

* Tenon-mortaise

Classement au feu :

3,700 * B.S1.d0

Parement 2 faces tôles galvanisées lisses Ep. 63/100° laquée PET 55µ

Profils et accessoires de jonction sur cloison existante et finition autour traversées de charpente

Ens

Profils de jonction en tôle laquée blanc

Habillages au droit des traversées de pannes par plaque PVC ajustée sur site

853,50 € 853,50 1.000 L'ENSEMBLE

Retour horizontal du doublage contre bardage

Panneaux isothermes ép. 120mm

Ame:

* Isolant mousse de polyisocyanurate

* Densité 40 Kg/m3

Emboitement:

* Tenon-mortaise

Classement au feu : 5 688,32 € 88,88 64,000 * B,S1.d0

Parement 1 face tôle galvanisée lisses Ep. 63/100° laquée PET 55µ

Parement 1 face tôle galvanisée nervurée Ep. 50/100°

Plus value mise en oeuvre pour découpe autour des fers de charpente

2 741,76 € 130,56

Calfeutrement et finition par plaque PVC ajustée sur place

ACCESSOIRES ET HABILLAGES

Accessoires de fixations et de jointements Compris dans nos prix

Travaux de raccordements sur panneaux existants, compris accessoires de jointements et de fixations Compris dans nos prix

OPTION PLUS VALUE NON COMPRISE AU TOTAL DU DEVIS Pour plinthes polyéthylène blanc à la place de plinthes **PVC**

OPTION

Plinthes polyéthylène blanches hauteur 150mm

- ép. 15mm

SOPROMECO SA - Date de l'offre : 18/11/2022

Page 2

Axis Informatique



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Devis nº: 10963/2105

AFFAIRE: IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Désignation	U	Quantité	P.U.	Total	Var/Opt
 Polyéthylène HD 500 Coloris BLANC Finition arrondi dessus sans talon Bouchons cache vis En longueur de 2000mm 	ML	86,000	35,96	Option	+3 092,56 €
Protection d'angles en inox h : 2m Protection d'angle inox hauteur 210 cm dim 150x150m Comprenant : * Mise en place d'un pliage inox hauteur 210 cm sur les angles s * Pliage inox épaisseur 10/10ème * Ailes de 150mm * Finitions par joints silicone		5,000	78,13	390,65 €	G.

3 - PAROIS ISOTHERMES (DEPOSE)

Dépose de cloisons et plafonds en panneaux sandwichs

Comprenan

* Dépose et transport des cloisons déposées jusqu'à la zone de chantier à l'extérieur

M2 248,000

Dépose et évacuation de porte pivotante semi-isotherme

Comprenant

* Dépose et transport de porte déposée jusqu'à la zone de chantier à l'extérieur

6,000

Dépose et évacuation de châssis vitré

Comprenant

* Dépose et transport de châssis vitré déposé jusqu'à la zone de chantier à l'extérieur

Benne de chantier pour transport et traitement des déchets

U

Traitement des déchets en décheterie

Pose de pliage pour cacher les trous de fixation sur les cloisons restantes aprés dépose

Pose de plat ou comières tôle laquée et finitions par joint silicone ML 26,00

26,000

1,000

L'ENSEMBLE 1,000 8 487,84 € 8 487,84 €

NOTA/ Aucunes cloisons provisoires ne sont prévues dans notre offre

TOTAL H.T.:	-77 949,43 €
TVA 20.00%:	-15 589,89 €
TOTAL T.T.C. en Euros	-93 539,32 €
Soit TOTAL H.T. en Francs	-511 314,74 F
Soit TOTAL T.T.C. en Francs	-613 577,72 F

Mode de règlement : Acompte 30% à la commande Règlement à 45 jours fin de mois OU 60 JOURS NET

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les fournitures livrées et les travaux exécutés par notre Société sont soumis aux conditions générales ci-après, nonobstant les clauses ordinaires pouvant figurer sur les bons de commande ou de livraison des Clients, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'une acceptation expresse de notre part.

Nos délais de livraison ne sont fixés qu'autant que nous n'aurons aucun retard dans la réception des matières premières ou cas de force majeure.

1 - COMMANDE

Les ventes et engagements par nos représentants ne deviennent définitifs qu'après confirmation de notre Direction Générale.

Toutes modifications aux commandes, en quantité, qualité ou dimensions, devront au préalable être expressement acceptées par nous.

2 - PRIX

Voir conditions exceptionnelles.

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Devis n°: 10963/2105

AFFAIRE : IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Quantité P.Vente Total Var/Opt U Désignation

3 - PAIEMENT

S-PAICMENT
Les conditions de palement sont définies et précisées dans notre offre de prix.
Toutes nos factures sont payables, sans escompte, à notre Siège Social.
Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intèrêt des pénalités de retard est de 19 % annuels.

4 - RESERVE DE PROPRIETE

4 - NECENTE DE PROPRIE LE
Nous nous réservons la propriété de la marchandise et le droit de la reprendre jusqu'au paiement intégral du prix de vente. Les risques de ladite merchandise incombant néanmoins à l'Acheteur dès la mise à disposition de celle-ci.

5 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de contestation, seul le Tribunal de Cusset sera compétent, même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel en garantie.

6 - ETUDES ET PROJETS

Les études et documents de toute nature remis ou envoyés restent toujours notre entière propriété. Ils doivent nous être rendus sur notre demande. Nous conservons intégralement la propriété intellectuelle de nos projets, qui ne peuvent être communiqués sans notre autorisation écrite.

7 - MODALITES D'ANNULATION DE LA COMMANDE :

Les parties peuvent convenir conjointement d'annuler la commande, dans ce cas, elles établiront à l'amiable les modalités d'annulation (restitutions réciproques).

Lorsque le client décide d'annuler la commande de manière unilatérale, les modalités d'annulation sont les suivantes :
-En cas d'annulation entre la phase administrative et la phase d'études, le client devra régler 5 % du montant de la commande
-En cas d'annulation entre la phase d'études et le fancement en fabrication, le client devra régler 25 % du montant de la commande
-En cas d'annulation après le fancement en fabrication et avant la livraison, le client devra régler 65 % du montant de la commande